

8 juin 2021

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 8 juin 2021 à 19 h 30 tenue en visioconférence sur la plateforme « Teams ». Le lien pour visionner la séance est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Pascal Gonnin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Deux invités se sont joints à la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2021 en visioconférence;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Adoption du règlement de tarification concernant l'application du règlement général 2021-444 et dépôt du projet du règlement 2021-445; avec dispense de lecture
8. Adoption du règlement 2021-446 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 2020-440;
9. Résultat de l'ouverture des soumissions « Laboratoire » chemin de Sainte-Anne Sud;
10. Avis de motion pour modifier le règlement du contrôle et suivi budgétaire 2007-300 et dépôt du projet du règlement 2021-447 ;
11. Avis de motion pour modifier le règlement 2012-404 visant à prescrire les exigences relativement aux branchements d'égout et aux soupapes de retenues; Dépôt du projet du règlement 2021-448;
12. Avis de motion pour modifier le règlement 2007-302 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés; projet déposé;
13. Résolution pour demander au Village de Stukely de procéder à l'entretien du 5<sup>e</sup> rang selon l'entente établie;
14. Résolution pour adopter la dérogation mineure sur le lot 2 238 640 pour autoriser une marge de 9 mètres au lieu d'une marge de 16 mètres concernant l'installation d'un système de chauffage extérieur.
15. Résolution pour octroyer le fauchage des accotements pour la saison 2021; abroge la résolution 2021-03-42

16. Résolution pour autoriser le passage à l'horaire d'été pour le bureau municipal;
17. Résolution pour céder une partie du chemin Mitchell désaffecté;
18. Résolution pour mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation des rapports d'impôts de la municipalité;
19. Dépôt du discours du maire;
20. Voirie : *travaux reportés*;
21. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
22. Comité;
23. Période de questions;
24. Affaires nouvelles;
25. Levée de la session;

2021-06-84

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié par les points en italique;

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Séance sur Teams, deux invités se sont joints à la rencontre.  
La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2021**

2021-06-85

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 4 mai 2021;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
ET APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 4 mai 2021 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Points : aucun point**

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

2021-06-86

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 5 mai au 8 juin 2021	112 315,60 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	69 361,00 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	456,56 \$
TOTAL	<u>69 817,56 \$</u>
Dépense durant le mois	2 145,08 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 353,41 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 413,49 \$
Total dépenses	<u>79 729,54 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

## **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

### **6.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

2021-06-87

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**6.2 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DE DESTRUCTION 2021 PRÉPARÉE PAR HB ARCHIVISTE**

2021-06-88

CONSIDÉRANT que nous avons mandaté la firme HB archiviste pour effectuer le mandat de gestion de nos archives;

CONSIDÉRANT que HB archiviste applique la gestion des documents et des archives pour notre municipalité et que certains documents peuvent être détruits;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la liste de destruction préparée par HB archiviste et procède à la destruction desdits documents;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**6.3 DON-FONDATION DU CHUS**

2021-06-89

CONSIDÉRANT que nos résidents utilisent les services du CHUS et que cet organisme vient en aide à plusieurs personnes;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cent dollars (100 \$) à la Fondation du CHUS;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**6.4 DEMANDE D'AJOUT D'UN CLAVIER D'ALARME AU GARAGE DU 145 RUE DE L'ÉGLISE**

2021-06-90

CONSIDÉRANT que les employés de voirie doivent toujours désarmer le système d'alarme en passant par la porte de l'ancien bureau municipal;

CONSIDÉRANT que cela occasionne des délais supplémentaires et des possibilités de fausses alarmes;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission 27549 du Groupe sécurité Alarma inc. au montant de trois cent un dollars (301 \$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**6.5 DÉCOUVERTE DE RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

2021-06-91

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Bergeron,  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Réal Vel  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**7. RÈGLEMENT 2021-445 : TARIFICATION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2021-444**

2021-06-92

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Rochelle a adopté le règlement 2021-444 Règlement général;

**ATTENDU** que nous devons statuer sur les tarifs pour l'application du règlement général;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été dûment donné le 4 mai 2021 par le conseiller Réal Vel; (Résolution 2021-05-70)

EN CONSÉQUENCE,  
 IL EST PROPOSÉ par Réal Vel,  
 APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien  
 ET RÉSOLU unanimement;  
 QU'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule en fait partie intégrante;

**ARTICLE 2**

Voici les tarifs qui seront appliqués pour les articles du règlement 2021-444 qui nécessitent un coût :

Article 20	De la vente d'articles sur les rues, trottoirs et places publiques	<b>25\$</b>
Article 44	Permis pour les feux	<b>GRATUIT</b>
Article 153	Licence pour les colporteurs et solliciteurs	<b>100\$/jour</b>
Article 182	Permis d'opération d'une salle de jeux électronique	<b>250\$/an</b>
Article 190	Permis d'exploitation de jeux électroniques	<b>250\$/an</b>
Article 198	Rassemblement sur une place privée	<b>25\$/chaque</b>
Article 264	Coût cession animal	<b>Frais de la SPA des Canton</b>
Article 298	Frais de garde animal- évaluation animal	<b>Frais de la SPA des Canton</b>
Article 306	Coût contre-expertise – frais de garde	<b>Frais de la SPA des Canton</b>
Article 310	Récidive	<b>Frais de la SPA des Canton</b>
316 et 318C	Coût retard de paiement licence	<b>Selon le règlement de taxation annuelle</b>
Article 319	Licence pour chien	<b>Selon le règlement de taxation</b>
Article 319	Licence pour chat	<b>Chat gratuit</b>
Article 326	Duplicata du médaillon ou certificat	<b>5\$</b>
Article 329	Permis de chenils ou chiens de traîneaux	<b>100\$/an</b>
Article 334	Coût pour frais de garde, de soins, de mise en adoption ou d'euthanasie	<b>Frais de la SPA des Cantons</b>
Article 336	Coût pour frais de transport, d'hébergement et de soins vétérinaires	<b>Frais de la SPA des Cantons</b>
Article 370	Permis d'exploitation d'une salle de danse publique pour adolescents	<b>COUT : 100\$/an</b>
Article 372	Permis temporaire d'exploitation d'une salle de danse publique pour adolescents	<b>COUT : 10\$/évènement</b>

**Article 3**

Que le règlement 2019-433 soit abrogé;

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication

\_\_\_\_\_  
 Louis Coutu, maire

\_\_\_\_\_  
 Majella René, gma, dir. gén.  
 Secrétaire-trésorière

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents ;

Avis de motion : 4 mai 2021

Adoption : 8 juin 2021

Publication : 10 juin 2021

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<b>8. RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2020-440</b>
--

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2021-446 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 2021-06-8, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mai 2021;

2021-06-93

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Suzanne Casavant**

**ET APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2020-440 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

Article 34.

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures

énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 33 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, ce 8 juin 2021

Maire

Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Avis de motion : 4 mai 2021

Dépôt et présentation du projet de règlement : 4 mai 2021

Adoption du règlement : 8 juin 2021

Avis de promulgation : 10 juin 2021

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**9. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
« LABORATOIRE » CHEMIN SAINTE-ANNE SUD**

2021-06-94

1. FNX-Innov	20 735.74 \$
2. Les Services EXP inc.	19 853.88 \$
3. Englobe	16 654.36 \$

CONSIDÉRANT que nous avons reçu trois soumissions par courriel;

CONSIDÉRANT que notre ingénieur M. Frédéric Blais, ing. de chez EXP a analysé les soumissions, elles sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme et recommandée par notre ingénieur;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron

QUE le conseil octroie le contrat « Laboratoire » à la firme Englobe pour la somme de seize mille six cent cinquante-quatre dollars et trente-six sous (16 654.36 \$) plus les taxes applicables;

Que le document d'appel d'offres fait partie intégrante de cette résolution;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**10. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT  
CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE 2007-300 ET DÉPÔT DU  
PROJET DU RÈGLEMENT 2021-447**

2021-06-95

Le conseiller Jean-Pierre Brien propose qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle le règlement 2021-447 pour modifier le règlement du contrôle et suivi budgétaire 2007-300 soit adopté; Dépôt du projet du règlement 2021-447 modifiant le règlement 2007-300; Une dispense de lecture est demandée

**11. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2012-404  
VISANT À PRESCRIRE LES EXIGENCES RELATIVEMENT AUX**



**BRANCHEMENTS D'ÉGOUT ET AUX SOUPAPES DE RETENUES;  
DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 2021-448;**

2021-06-96

Le conseiller Réal Vel annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, elle adoptera le règlement 2021-448 pour modifier le règlement 2012-404 visant à prescrire les exigences relativement aux branchements d'égout et aux soupapes de retenues; Dépôt du projet du règlement 2021-448; Une dispense de lecture est demandée;

**12. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2007-302  
RÉGISSANT LA CONSTRUCTION D'ACCÈS À LA VOIR  
PUBLIQUE, LA FERMETURE DES FOSSÉS ET LE DRAINAGE  
DES EAUX VERS LES FOSSÉS; PROJET DU RÈGLEMENT 2021-  
449 DÉPOSÉ**

2021-06-97

Le conseiller Denis Vel annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, elle adoptera le règlement 2021-449 pour modifier 2007-302 Régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés; Dépôt du projet du règlement 2021-449; Une dispense de lecture est demandée;

**13. RÉOLUTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DU 5<sup>E</sup> RANG SECTION  
VILLAGE DE STUKEY-SUD SELON L'ENTENTE**

2021-06-98

ATTENDU QU'une entente a été signée entre les deux municipalités concernant le 5<sup>e</sup> rang;

ATTENDU QUE l'entente prévoit des sections à être entretenues par chacune des municipalités signataire de l'entente;

ATTENDU QUE nous avons reçu plusieurs plaintes au printemps sur la fondation du chemin qui devient un vrai champ de boue et que s'y aventurer est risqué;

ATTENDU QUE la surface de roulement n'a presque plus de gravier pour permettre le nivelage pour l'entretien de base;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant,  
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au Village de Stukely-Sud de respecter l'entente signée;

QUE du rechargement soit effectué sur la section qui leur est attribuée dans l'entente;

QU'une copie de ladite entente soit jointe;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**14. RÉOLUTION POUR ADOPTER LA DÉROGATION MINEURE  
SUR LE LOT 2 238 640 POUR AUTORISER UNE MARGE DE 9  
MÈTRES AU LIEU D'UNE MARGE DE 16 MÈTRES CONCERNANT  
L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE EXTÉRIEUR.**

2021-06-99

La dérogation mineure demandée sur le lot 2 238 640 est d'autoriser une marge de 9 mètres au lieu d'une marge de 16 mètres concernant l'installation un système de chauffage extérieur.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a dûment été publié pour informer la population;

CONSIDERANT que nous avons étudié les recommandations du CCU ;

CONSIDERANT que l'installation du chauffage extérieur ne peut être installée selon les exigences du règlement et que les vérifications auprès du Service de Sécurité Incendie de Waterloo, l'installation ne contrevient pas à leur exigence ;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la dérogation du lot 2 238 640 pour autoriser une marge de 9 mètres au lieu d'une marge de 16 mètres concernant l'installation d'un système de chauffage extérieur.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<b>15. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS 2021</b>
--

2021-06-100

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Béland nous a informé qu'il ne peut plus remplir le contrat accordé par la résolution 2021-03-42;

CONSIDÉRANT QUE lors de la prise de décision, nous avons un autre soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron;  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission : Les Entreprises Philippe Berthelette au montant de deux mille quatre cents dollars (2 400\$) pour le fauchage des accotements pour la saison 2021;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du Directeur des travaux publics;

QUE cette résolution abroge la résolution 2021-03-42 Fauchage des accotements;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<b>16. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'HORAIRE D'ÉTÉ POUR LES EMPLOYÉS DU BUREAU MUNICIPAL</b>
---

2021-06-101

CONSIDÉRANT qu'à cette période de l'année, nous autorisons l'horaire d'été;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien  
ET APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise que le bureau passe à l'horaire d'été;

QUE le bureau fermera tous les vendredis à midi à partir du 11 juin jusqu'au 27 août;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**17. RÉOLUTION POUR CÉDER UNE PARTIE DU CHEMIN MITCHELL DÉSAFFECTÉ**

2021-06-102

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir du lot 2 457 773 d'une superficie de 2 670 mètres carrés, lequel est un chemin désaffecté selon le règlement 258;

ATTENDU QUE les propriétaires nous ont fait la demande pour l'achat du lot ci-dessus mentionné, lequel est contiguë à leur terrain lot 2 238 773;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel  
ET APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de vendre un chemin désaffecté portant le numéro de lot 2 457 773 pour la somme de mille six cents dollars (1 600 \$) ce qui représente la valeur au rôle;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que le paiement soit échelonné sur cinq (5) ans débutant en 2022 pour se terminer en 2027;

QUE le montant de trois cent vingt dollars (320 \$) soit ajouté au compte de taxes et ce sans intérêt;

QUE les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents jugés utiles à cette transaction;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**18. RÉOLUTION POUR MANDATER LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS D'IMPÔTS DE LA MUNICIPALITÉ**

2021-06-103

CONSIDÉRANT QUE c'est une obligation de produire les déclarations fiscales (fédérales et provinciales);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de nos vérificateurs de chez RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON pour réaliser le mandat au coût de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel  
ET APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat à notre firme de vérificateur pour la production des déclarations fiscales;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

## 19. DISCOURS DU MAIRE - 2020

M. Louis Coutu, maire nous dépose son discours et nous en fait la lecture. Le discours du maire sera distribué à tous les résidents.

## 20. VOIRIE

**Travaux chemin Sainte-Anne Sud** : Reporté au 16 juin 2021;

**Poteaux à enlever - chemins de dégel; Il en reste encore;**

**Abat-poussières** : il nous semble que la lisière est moins large seulement dans le milieu?

**Rechargement et nivelage** : Beau travail sur le 9<sup>e</sup> rang Est et Ouest;

**Fossé 5 rang** : il sera finalisé sous peu;

## 21. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Coutu nous fait un résumé des dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François et les documents demeurent disponible pour consultation.

## 22. COMITÉS

**22.1 Loisirs locaux** : M. Bergeron nous informe que le comité est d'accord pour signer l'entente pour l'aménagement de sentiers pédestres. Le comité est composé maintenant de : Sonia Leblanc présidente, Marc Lagrandeur vice-président, Amélie Proulx trésorière et Stéphane Chagnon responsable de la location de la salle. Concernant le puit, le comité rassemble les matériaux pour pouvoir effectuer la construction;

**22.2 Fleurons** : Les jardinières sont installées et pour les autres aménagements ils seront confiés à contrat au Jardin du Roy;

**22.3 École** : Mme Casavant est à valider avec la responsable du service de surveillance le nombre d'enfants pour la prochaine année.

**22.4 Fête de la Pêche** : Elle a dû être annulée

## 23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre par *Teams*, nous avons deux invités.

La parole est remise à l'assistance via *Teams*.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## 24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté.

## 25. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-06-104

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 20h55.

Mme Majella René, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »